

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**Avenant à la Convention
d'objectifs et de gestion CAF
Enfance Jeunesse**

« Séjours de vacances »

N° : D – 2025 – 01 – 08 – 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le 15 JAN. 2025
ID : 034-213401359-20250108-D2025_01_08_03-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 13 JAN. 2025
Et publication ou notification
Du 15 JAN. 2025
Le Maire :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

SEANCE DU 8 JANVIER 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à Mme Laure GIMENO.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition d'avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la Cog 2023-2027 en matière de subvention aux séjours de vacances fixées par l'addendum présenté.

Cet addendum prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la branche Famille restaure la possibilité de développement de journées-enfants supplémentaires.

La subvention est calculée sur la base des journées enfants effectuées dans la limite de la dépenses réelle N.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents + 5 procurations,

Approuve les termes de l'avenant et de l'addendum présentés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à les signer avec M. le Directeur de la CAF de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Agnès TOMASO

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT